REICHSTETT

COMMUNE DE REICHSTETT

République Française **DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN**

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°2022-07/AMT-86

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 à L.2542-13,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de la société Sogeca en date du 21/06/2022,

Considérant que des travaux de renouvellement du réseau de gaz sous la forme d'un chantier mobile doivent être effectués **rue du Général de Gaulle (entre la rue de la Croix et le rond-point de Gouesnou)**, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des agents intervenant sur le chantier et des usagers empruntant cette voie,

ARRÊTE

Article 1 Des travaux de renouvellement du réseau de gaz sous la forme d'un chantier mobile doivent être effectués **rue du Général de Gaulle (entre la rue de la Croix et le rond-point de Gouesnou)**,

du 18 juillet au 2 septembre 2022

Article 2 : Le stationnement sera interdit et qualifié gênant en vertu de l'article R.417-10 du Code de la Route, dans la zone des travaux et selon l'avancée du chantier mobile Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule.

Article 3 : La chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores de chantier.

Article 4 : Compte tenu du rétrécissement et de l'évolution des engins les usagers devront aborder ce secteur avec la plus grande prudence et la vitesse sera limitée à **30km/h**. Le dépassement des véhicules sera interdit.

Article 5 : La signalisation appropriée sera mise en place par la société chargée des travaux et **devra être pourvue d'un dispositif d'éclairage de nuit en raison de l'extinction totale de l'éclairage public de 23h à 4h45**.

Article 6 : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim *(par courriel)*,
- Eurométropole de Strasbourg : M. Rauch *(par courriel)*,
- Société Sogeca, 4 rue du Ried 67850 Herrlisheim *(par courriel)*,
- Section des Sapeurs Pompiers de Reichstett – M. Bildstein *(par courriel)*,
- Affichage, archives

Fait à Reichstett, le 18 juillet 2022

MAIRIE DE REICHSTETT (67)

Le Maire,
Georges SCHULER

24 rue de La Wantzenau • B.P. 73453 REICHSTETT – 67456 MUNDOLSHEIM CEDEX
Tél. 03 88 20 02 26 • Fax 03 88 81 92 85 • Courriel : mairie@reichstett.fr